

DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2022-002

du 14 janvier 2022

Référence de la nomenclature issue de l'application « ACTES » : 8.8

Le président de Haute-Corrèze Communauté,

Vu la délibération n° 2020-03-02 en date du 16 juillet 2020 relative à l'élection du président ;

Vu la délibération n° 2020-06-02 du conseil communautaire du 17 décembre 2020 donnant délégation de pouvoirs du conseil communautaire au président ;

Considérant la prise en charge, par Haute-Corrèze Communauté, de la collecte des bennes et du traitement des déchets verts des Services Techniques, des Espaces verts de la Commune d'Ussel.

DÉCIDE

.....
ARTICLE 1
.....

Est approuvée la convention de collecte et de traitement des déchets verts, des apports divers et de matériaux à la déchèterie du Camp César à intervenir avec la commune d'Ussel pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022.

.....
ARTICLE 2
.....

Autorise la signature de ladite convention.

.....
ARTICLE 3
.....

La présente décision sera transmise à monsieur le sous-préfet d'Ussel, notifiée à madame la trésorière d'Ussel et inscrite au registre des décisions.

Pour extrait conforme,
À Ussel, le 14 janvier 2022
Le président,
Pierre Chevalier

